
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
MOTZ	Daniel CLERC	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHANAZ	Yves HUSSON
CONJUX	Claude SAVIGNAC
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOUXY	Laurent FILIPPI
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général Adjoint des services
Amandine HUGOT	Directrice générale adjointe des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 août 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 26 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2022
Exécutoire le : 1 5 SEP. 2022
Publiée le : 1 5 SEP. 2022
Visée le : 1 5 SEP. 2022

TRANSITION ENERGETIQUE

Demande de subvention auprès de la Région (Starter ENR) pour une étude concernant un réseau de chaleur Bois énergie pour le complexe de Marlioz

Monsieur le Président rappelle que lors des études pour le projet de Rénovation Urbaine de Marlioz en 2017, une étude avait été réalisée par le Bureau d'étude Inddigo pour la création d'un réseau de chaleur bois énergie desservant le collège Marlioz, le lycée Marlioz, les 4 gymnases et le lycée professionnel de la savoissienne, situés sur la commune d'Aix-les-Bains.

Déjà engagée dans un projet de création de réseau de chaleur bois énergie, la commune n'avait pas pu porter cette nouvelle création de réseau, d'autant plus que celle-ci n'était pas propriétaire du foncier.

Suite à un travail technique commun avec l'ensemble des parties prenantes du potentiel projet, à savoir le Département de la Savoie, la Région AURA, la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac, il a été jugé pertinent d'étudier à nouveau cette possibilité avec l'arrivée de nouveaux éléments conjoncturels : l'augmentation des prix de l'énergie, la volonté d'augmenter la consommation d'énergie renouvelable des potentiels bénéficiaires, la nécessité d'investir sur les chaufferies du collège, du lycée et des gymnases (travaux prévus d'ici les deux prochaines années du fait de la vétusté des installations), ainsi que la mise en œuvre d'un Contrat de Chaleur Renouvelable sur le territoire de Grand Lac, pouvant apporter des financements du fond Chaleur de l'ADEME.

La problématique principale repose sur l'identification du maître d'ouvrage de l'opération et l'organisation du groupement des bénéficiaires du projet.

Il est donc proposé de mettre à jour l'étude technico-économique de 2017 et d'ajouter une étude juridique pour identifier différentes options pour le portage du projet de réseau.

Le coût de l'étude est estimé à 9 250 € HT. Il est proposé de solliciter la Région pour une subvention à hauteur de 2 775 € HT, soit 30 % du projet.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention à la Région, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits sont inscrits au budget du service 162, transition énergétique, sur la nature 617.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention à la Région et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 6 septembre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention auprès de la Région (Starter ENR) pour une étude concernant un réseau de chaleur Bois énergie pour le complexe de Marlioz

Date de transmission de l'acte : 15/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2022

Numéro de l'acte : d4283 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220906-d4283-DE

Date de décision : 06/09/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions